# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique a l'egard des retraites

Question écrite n° 4184

### Texte de la question

M Claude Birraux attire l'attention de M le Premier ministre sur le probleme de representation des retraites aux organismses appeles a traiter leurs problemes. Considerant l'ampleur et l'urgence des problemes relatifs aux retraites, il semblerait juste et normal que les grandes associations representatives des retraites puissent designer ses representants comme membre du Conseil economique et social et representer des listes aux elections des conseils d'administration des caisses de securite sociale maladie et vieillesse. En consequence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de permettre la representation des retraites dans ces differents organismes.

### Texte de la réponse

Reponse. - S'agissant de la representation des retraites au CES, il est rappele a l'honorable parlementaire que la composition de cette assemblee resulte de la loi organique du 27 juin 1984 et du decret du 4 juillet 1984. Toute modification implique une large concertation avec l'ensemble des partenaires. Concertation qui n'a pu avoir lieu a ce jour. En outre, il convient de noter qu'un certain nombre de representants de cette institution sont parfois retraites et qu'a ce titre ils sont sensibles a l'ampleur de ces problemes.

### Données clés

**Auteur :** M. Birraux Claude
**Circonscription :** - Union du Centre
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 4184
**Rubrique :** Retraites : generalites
**Ministère interrogé :** Service du Premier Ministre
**Ministère attributaire :** Service du Premier Ministre

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 17 octobre 1988, page 2844